



Numéro de l'acte	2020-125-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

QUESTION N°2020-125

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE :

Délégation de Service Public – Bilan financier 2019 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement et CAJ.

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry MERCIER

Compte rendu financier de gestion de l'ALSH et du CAJ année 2019

Le compte rendu financier de gestion de l'ALSH et du CAJ, par la DSP confiée à l'Association Community, affiche les résultats suivants (cf. annexe) :

Les dépenses réelles s'élèvent à 376 280,25 € comprenant l'ensemble des charges à caractère générales nécessaire au fonctionnement du service, les frais de personnel, les provisions pour dépréciation (correspondant aux factures impayées).

Les recettes s'élèvent à 172 573,58 € comprenant la participation des usagers du service, la prestation de service de la CAF, l'aide au temps libre versé par la CAF, diverses aides.

La subvention d'équilibre définitive s'élève donc à 203 706,69 € au titre de l'année 2019 contre un budget initial prévisionnel de 244 820,00€

Conformément à l'article 17.4 du contrat de DSP, lorsque les coûts de fonctionnement sont maîtrisés par le délégataire, la commune reverse une participation complémentaire en contrepartie de cette bonne gestion.

La participation d'intéressement de la ville, au titre de l'année 2019, est de **20 556,66 €**

Considérant ce qui précède,

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 15 octobre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL